

Aides techniques à la mobilité

Colloque sur le transport adapté au Québec

Atelier du 15 septembre 2005

par

France Dompierre

Chef du Service des politiques et des programmes

Ministère des Transports du Québec

et

Jacques Lussier

Surintendant à la livraison du service et à l'entretien

Société de transport de Montréal



Fauteuils roulants

Triporteurs

Systemes d'attaches

Points d'ancrage

Taxi adapté

Hauteur

Largeur

Aide apportée par le chauffeur

Règlements, ...

Le point sur l'état d'avancement de ce dossier



Plan de présentation

- Comité
- Mandat
- Problématique
- Consensus établi
- Étapes à venir
- Conclusion

Comité

- **Sous la coordination de la Direction du transport terrestre des personnes, le comité est composé de :**
 - ARUTAQ (besoins et problématique vécue de la clientèle)
 - ASTAQ
 - ATUQ
 - ROTAQ } (problématique vécue des transporteurs)
 - MTQ (réglementation, programme)
 - RAMQ (normes sur les aides à la mobilité et appels d'offres)
 - SAAQ - Ajout éventuel d'un représentant (contrôle et respect de la réglementation)
- **Mode de fonctionnement :**
 - Deux ou trois rencontres par année.
 - Durée de trois ans.

Mandat

- Prendre connaissance des divers règlements gouvernementaux dans ce secteur d'activités :
 - État de la situation actuelle,
 - Propositions d'harmonisation;
- Développer chez nos partenaires le réflexe transport;
- S'assurer que les services offerts soient sécuritaires.

Problématique

- **Sécurité**

- Des points d'ancrage sont inexistants, pas installés à l'endroit approprié ou installés de façon artisanale.
- Aucune obligation de procéder à des tests d'impact (crash test).

- **Accessibilité / Refus de service**

- La longueur ou la largeur des aides techniques dépasse celle de la plate-forme élévatrice du minibus ou de la rampe d'accès du taxi adapté;
- La largeur de certaines de ces aides excède la position des ancrages situés à bord des minibus adaptés;
- Le poids de la personne combiné à celui de l'aide technique dépasse le poids maximum que la plate-forme ou la rampe peut supporter;

Problématique (suite)

- **Contexte**

- Absence de communication entre les réseaux de la santé et du transport adapté;
- Détérioration de la santé de certains usagers utilisant un triporteur ou un quadriporteur;
- Moins de 10 % des fauteuils roulants ne passent pas par la RAMQ, la CSST et la SAAQ et une majorité de triporteurs et de quadriporteurs ne passent pas par le MSSS.

Consensus établi

- Identification des responsabilités et possibilités d'intervention des partenaires impliqués;
- Inventaire des problèmes vécus par les usagers et les transporteurs;
- Partage de la problématique relative à l'utilisation de certaines aides techniques en transport adapté.

Étapes à venir

Propositions d'actions à entreprendre :

- Inclusion des spécifications quant à la dimension, des triporteurs, des quadriporteurs et des fauteuils roulants dans les appels d'offres effectués par la RAMQ;
- Envisager d'obliger des tests d'impacts pour les aides à la mobilité lors d'appels d'offres par la RAMQ.

Étapes à venir (suite)

- Réviser le Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées, en introduisant les recommandations du présent comité quant à la sécurité des passagers par le MTQ;
- Répertorier les accidents survenus aux personnes utilisant des aides techniques par la SAAQ;
- Informer les professionnels concernés du réseau de la santé relativement aux problèmes de sécurité et d'accessibilité rencontrés par des personnes ayant des limitations lors de leur déplacement en transport adapté par le MSSS-RAMQ;

Conclusion

- Comité formé qui se penche sur la question des aides techniques à la mobilité;
- Sensibilisation des principaux intervenants réalisée;
- Identification des démarches à entreprendre.

Comité avec un pouvoir d'influence